

COMPTE -RENDU DU CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE

DU 07 FEVRIER 2012

Présents: Mme Toulza, directrice, Mmes Anrich, Barreri, Devésa, Gautron, Limon, Porte, Richard, Sinfort, Thiebaut, Toledo et Violet enseignantes;
Mmes Berthommé, Chauveau, Galzi, Hurtrez, Madeleine, Mercadier, Nathan-Hudson, Sarazin et Wolf et Mrs Allard, Fesquet et Plez, représentants AEP des parents d'élèves;
Pour la mairie: M. Lussert, maire, Mme Bessières, Mme Carmona,
Excusée: Mme Roch, enseignante.

Présentation de Mme Maëlle Violet, enseignante en CE1 remplaçante de Mme Alavoine.

DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques):

Cinq catégories de risques ont été recensées par les enseignantes:

1- Risques liés aux circulations « internes » dues à la répartition des locaux sur trois sites dont l'un impose un déplacement sur la voie publique: le passage par la rue de la Cantarelle, la passerelle pour accéder à l'extension, les escaliers pour descendre dans la cour de l'extension (raides et étroits).

2- Risques liés aux équipements de travail : les locaux sont mal adaptés pour deux des classes, les revêtements des cours sont en très mauvais état, les mouvements de terrain ont entraîné des déformations du sol dans les locaux.

3- Risques liés aux huisseries : Portes métalliques présentent un fort risque de pincement de doigts aux charnières.

L'AEP demande si les (nombreuses) vitres sont anti-choc. Il semblerait que non et ce risque doit donc être ajouté.

4- Risques liés au bruit : dans les locaux, les pièces sont mal insonorisées (notamment le hall), à l'extension et à l'annexe, les classes donnant sur des routes fréquentées doivent choisir entre chaleur et bruit dès l'arrivée des beaux jours.

5- Risques psycho-sociaux liés au fort effectif, à l'organisation des communications et des relations qui provoquent des tensions.

Concernant ce dernier point, les enseignantes font part de leur inquiétude d'évolution de ce risque avec l'augmentation prévue du nombre de classes.

L'AEP souhaite profiter de cette évaluation des risques pour revenir sur le retour vers la place du marché des enfants de CE2 et de CM1 de la classe triple niveau située à l'annexe. En effet, malgré la reconnaissance du risque lié au trajet emprunté et la discussion entamée à ce sujet lors du précédent conseil d'école, ces enfants ne peuvent suivre le responsable du périscolaire si les parents ne s'acquittent pas des frais de l'accueil du soir en ALAE (soit de 0,57 à 1,59€ en fonction du quotient). L'AEP s'étonne qu'une telle mesure ait été prise sans concertation préalable avec les parties alors qu'elle n'avait pas été envisagée lors du conseil d'école. Les parents concernés ne sont pas opposés au principe de payer ce service, mais trouvent injuste et disproportionné de devoir s'acquitter du même prix pour 5 min de trajet que pour 1h30 de garderie. M. le Maire informe que cela ne le dérange pas de créer un nouveau tarif pour la prise en charge des enfants pour ces trajets; il propose une rencontre avec les représentants de l'AEP pour fixer le tarif à mettre en place. Une personne de la Mairie doit appeler l'AEP (Mme Sarazin) dès le lendemain du Conseil d'Ecole pour fixer une date de réunion.

Budget de fonctionnement :

Les enseignantes avaient demandé une augmentation du budget lors du précédent Conseil d'école afin de permettre le remplacement des livres. Il leur avait été proposé d'établir un budget spécial mais après

réflexion elles préféreraient avoir 4€ par enfant et gérer chacune leur budget et le renouvellement de leurs livres. En effet, selon le niveau et la matière, certains livres s'usent plus vite que d'autres : qui déciderait des livres à renouveler dans le cas d'un budget commun ? M. le Maire propose de passer des marchés impliquant des commandes groupées sur plusieurs années afin de faire baisser les prix, comme cela s'est fait pour la papèterie. Sur les 13000€ consacrés à la papèterie pour l'école, 10000 l'ont été dans les marchés et 3000 hors marché (commandes spécifiques). La mise en place du marché papèterie permet d'économiser 10% sur 10000€, qui pourraient être réinvestis dans le renouvellement des livres. Passer un marché pour les livres imposerait de faire une projection des besoins sur plusieurs années (livres à renouvellement annuel ou « fréquent » : fichiers de lecture ou maths, livres de lecture CP, et livre à durée de vie plus longue : sciences, histoire, dictionnaires...). Les enseignantes s'engagent à faire une simulation.

Concernant la répartition du crédit, les enseignantes reçoivent actuellement les deux tiers du budget en fin d'année scolaire, le calcul étant basé sur les effectifs de janvier, le tiers restant est alloué à la rentrée de septembre avec ajustement en fonction du nombre d'inscription pour les quatre derniers mois. Depuis que ce système a été mis en place, les enseignantes dénoncent le fait que le réajustement de septembre ne tient pas compte du fait que les achats sont faits pour l'année dès le mois de juin et que si les inscriptions supplémentaires n'apparaissent qu'à la rentrée, les enfants ont malgré tout besoin de la totalité du matériel et pas seulement d'un tiers. M le Maire soutient lui que le budget est ajusté et la différence compensée et que ça ne changerait rien, mais pour cela même, il accepte de revoir le mode de calcul en fonction des demandes des enseignantes.

Suivi des travaux :

Une réunion tripartite a eu lieu préalablement au conseil. Malheureusement, aucun représentant de la mairie n'a pu y assister, mais cela a permis aux parents et à la directrice de faire le tour des locaux et d'établir un bilan des travaux et entretiens à réaliser.

- La propreté des cours et des parties communes laisse à désirer. Les cours sont nettoyés tous les mercredis. Il est prévu la réalisation d'un local à poubelle pour la cour de l'extension et la mise en place de petites poubelles dans chacune des cours (les commandes sont passées).
- Le préau de l'annexe : il doit être construit pendant les vacances de Pâques; le grillage sera remplacé à ce moment là.
- Le grillage de l'annexe était détérioré, un câble tendeur situé dangereusement à hauteur de visage d'enfant était cassé et toujours pas réparé : il doit l'être sous peu.
- Le revêtement de la cour : M. le Maire dit qu'il faut établir un budget, mais que les travaux ne seront pas faits cette année
- Le nettoyage des vitres de l'extension est prévu en mars
- Le chauffage : l'extension et la maternelle se sont retrouvées en panne de chauffage par trois fois un lundi matin. Le technicien est arrivé sur les lieux et a réparé en moins de deux heures. Il a sans doute un peu trop hésité avant de changer une pièce; maintenant que le remplacement a été fait, cela devrait aller mieux. Le Maire soupçonne des actes de vandalisme : certains coffrets électriques et gaz des installations publiques ont été ouverts. Les enseignantes demandent s'il est possible que les locaux soient mis en chauffe un peu plus tôt, surtout pendant les périodes de grand froid car les salles ne sont pas encore réchauffées à 9h. M. le Maire précise que le chauffage n'est pas éteint pendant les week-end, mais seulement baissé; il va demander à ce que la remontée de température soit faite un peu plus tôt qu'actuellement. Il tient à souligner que le circuit de chauffage est très ancien et que les techniciens ne savent pas comment est structuré le réseau de distribution.

Agrandissement du restaurant scolaire :

Ayant lu dans le bulletin communal du mois de janvier qu'« une extension de l'école élémentaire destinée à l'agrandissement de la salle de restauration est prévue pour un montant de 150 000 euros », l'AEP demande quelques précisions : l'agrandissement ne concerne-t-il que les locaux de restauration ou d'autres zones sont-elles concernées ? Quels sont les plans prévus? M. le Maire présente donc l'état

actuel de la réflexion. Actuellement, le restaurant peut contenir 500 enfants, mais à cause de sa mauvaise isolation thermique et surtout phonique, il n'est pas envisageable d'utiliser la grande salle au maximum de sa capacité. Il est donc nécessaire d'y faire des travaux et dans la mesure où la population va s'accroître autant qu'ils soient pérennes et prennent en compte dès maintenant l'augmentation du nombre de repas par jour. La mairie estime qu'un agrandissement de 50m², assorti de travaux d'isolation thermique et phonique est la meilleure solution envisageable. Les 50m² seront pris sur la coursive et le petit jardin dans la cour. Il avait aussi été envisagé de construire une cantine ailleurs, mais le coût serait trop élevé. Le PEG sera sollicité pour faire le point sur les inconvénients de la cantine actuelle et pour proposer des solutions en vue d'une cantine idéale. Les professionnels du restaurant scolaire seront associés à cette réflexion. A partir des fruits de cette réflexion, un cahier des charges sera établi et transmis à l'architecte chargé de dessiner les plans. Tout devra être repensé dans les limites qui viennent d'être décrites; pour l'instant, la réflexion n'est pas plus avancée que ça. Il faut que tout ceci se passe très rapidement, puisque les travaux doivent être réalisés pendant les vacances d'été 2012.

PEG :

Quel est le poids réel du PEG et son pouvoir décisionnaire ? La décision finale revient au Maire, sauf délégation express. M. Aboulafia, 1^{er} adjoint et coordinateur du PEG, possède un certain pouvoir décisionnaire qui a permis de mettre en place certaines choses avec le périscolaire et l'ALSH : projet « un fruit à la récré », réflexion sur l'alimentation. Les personnes qui participent au PEG sont animées par un souci de réfléchir ensemble pour l'intérêt général.

Concernant l'évolution de l'urbanisation et la nécessité de trouver de nouveaux locaux pour l'école, les parents ont demandé lors du PEG à pouvoir examiner une comparaison chiffrée des deux projets : construction d'une nouvelle mairie et réhabilitation de l'ancienne en école, et maintien de la mairie dans ses locaux et construction d'une nouvelle école. M. le Maire reconnaît qu'au sein de sa majorité, 18 conseillers sont favorables à la construction d'une nouvelle mairie et seuls deux pensent qu'il faut construire une nouvelle école. Cependant, M. Lussert a demandé qu'on lui fournisse une comparaison chiffrée des deux projets. Les parents qui assistent assidument au PEG et aux Conseils d'Ecoles ont pu constater que la vision sur l'école et ses perspectives d'avenir n'y est pas la même. M. le Maire convient, avec les parents et les enseignantes, qu'il préférerait qu'on construise une deuxième école, mais la logique est financière, pas pédagogique : il pense toujours que la construction d'une nouvelle école serait beaucoup trop coûteuse actuellement pour la commune et signifierait un endettement trop lourd pour la commune déjà fortement endettée. Il estime grossièrement à 2M d'euros la construction d'une mairie et réhabilitation contre 3 à 4 M d'euros pour la construction d'une nouvelle école. Et sur quel terrain ? Les 5000m² encore disponibles à Coste Rousse seraient destinés à équilibrer le budget (devraient être vendu à environ 200€/m²). L'école maternelle s'avère plus coûteuse à construire (besoin de plus d'espace et normes différentes) qu'une école élémentaire, mais il est possible d'envisager une répartition des groupes scolaires par cycle. Pour M le Maire, la construction d'une nouvelle école n'est financièrement pas envisageable avant que les nouveaux arrivants payent des impôts sur la commune (soit un à deux ans après leur installation). Quant à la question de savoir quand ils seront assez nombreux pour avoir les impôts nécessaires à la construction d'une école, et ce que feront leurs enfants en attendant... la réponse n'est pas encore trouvée.

Centre de loisirs et locaux scolaires.

Sur l'utilisation des locaux scolaires par le centre de loisirs, il a été soulevé en PEG la possibilité d'utiliser des salles de classes. M. Le Maire n'en voit pas la nécessité dans la mesure où il y a au maximum 48 enfants, 24 «petits» qui restent dans les locaux de l'ALSH et 24 «grands» qui viennent à l'école mais ont alors largement la place. Pendant le temps de l'ALAE, les enfants sont accueillis dans le hall et bénéficient d'un accès à la salle du Conseil et à la salle du RASED.

Le Conseil se termine à 19h50.